

NOTE AUX SERVICES
N°050

Objet : Assemblée générale ordinaire du syndicat FA FPT (IFSY)

Le Syndicat FA FPT organise une assemblée générale ordinaire pour tous-tes les agents-es adhérents-es de l'Eurométropole

le 12 décembre 2022 à 10h00
salle A – Maison des syndicats

Selon l'article 1 du protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical à l'Eurométropole, un-e agent-e souhaitant se rendre à cette réunion doit faire la demande au moins 3 jours avant, auprès de sa hiérarchie. Chacun-e peut y participer, sous réserve des nécessités de service.

Une attestation de présence, revêtue du cachet et de la signature du syndicat organisateur, sera remise par l'agent-e à son-sa supérieur-e hiérarchique dans la semaine qui suit la réunion. L'assemblée générale est considérée comme une HMI, chaque service devra veiller à ce qu'aucun-e agent ne dépasse les 12 heures de HMI sur une même année.

Ce temps est considéré comme du temps de travail effectif. J'attire cependant votre attention sur le fait que si cette réunion se tient en dehors du temps de travail habituel, elle ne donne lieu à aucune récupération.

Marianne MOLLER
Directrice des ressources humaines

